



Organismes exotiques envahissants

Le frelon asiatique

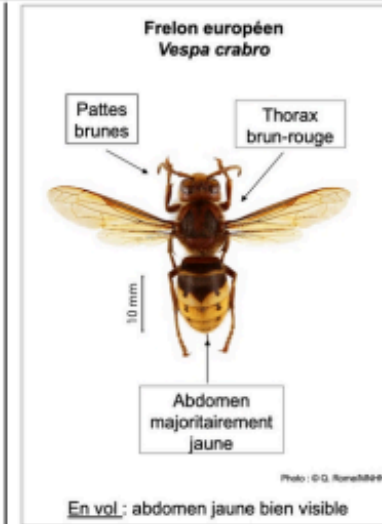
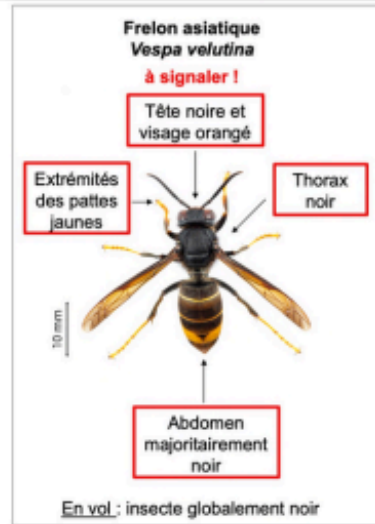


Reconnaître le frelon asiatique et son nid

Originaire du sud de l'Asie, le frelon asiatique a été introduit en Europe en 2004.

Il colonise la Suisse depuis 2017.

Se nourrissant entre autres d'abeilles domestiques et d'insectes indigènes, il est une **menace pour l'économie apicole, la biodiversité ainsi que pour la santé publique.**



Nid primaire (mars-mai) proche des habitations.



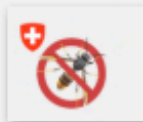
Nid secondaire (juillet-octobre) dans les arbres.

Nid de frelon européen:
 • grande ouverture sur le bas
 • souvent dans des cavités

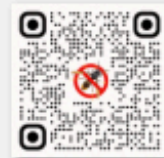


Que faire si je vois un frelon asiatique ou un nid?

- 1. Photographiez ou filmez l'insecte, le nid et toute autre découverte suspecte. Au moins un individu doit être clairement visible. Ne pas s'approcher à moins de 5 m d'un nid. Ne pas intervenir soi-même.**
- 2. Notez la date, l'heure, le lieu et l'environnement (par ex. ruches, forêt)**
- 3. Reportez les cas suspects via la plateforme suisse :**



frelonasiatique.ch



- 4. Si l'observation de nid est validée, la Taskforce frelon asiatique vous contactera pour spécifier la marche à suivre.**
- 5. Confirmez via le site www.frelonasiatique.ch que le nid a bien été détruit, à quelle date et par quelle entreprise.**



Prise en charge financière par la Commune